

NOUVELLES OPPORTUNITÉS

Aides aux investissements diversification 2017 : seconde période de dépôt ouverte

La seconde période de dépôt des dossiers pour obtenir les aides publiques de la Région dans le cadre du Programme de Développement Rural aura lieu du **15 juin au 8 septembre 2017**.

Quels sont les investissements concernés ?

- Volet 1 : le développement et la modernisation des outils de production primaire pour des productions végétales et animales spécifiques (cf. notice), (équipements, matériels et installations).
- Volet 2 : le développement et la modernisation des activités de diversification des exploitations : stockage, préparation, transformation, conditionnement et commercialisation (construction de bâtiment, travaux d'aménagement, matériels et équipements, etc.).

Quelles sont les aides ?

Le taux d'aide est fixé à 25 % de l'ensemble des dépenses éligibles avec majoration de 10 % pour les JA pour le volet 1. Un plancher et un plafond sont également appliqués.

Comment obtenir les aides ?

Les formulaires et notices des appels à candidature sont à télécharger sur le [site internet de la Région Grand Est](#) et sont à déposer complets à la DDT de la Marne entre le 15 juin et le 8 septembre 2017. Ainsi, les dossiers devront comprendre toutes les pièces justificatives demandées : 2 devis par investissement, accord de la banque, arrêté de permis de construire le cas échéant, etc.

Bien construire votre dossier de demande d'aides

L'équipe Cultur' Projets peut vous accompagner au montage et au dépôt de votre dossier de demande de financements. Informations, relecture, réalisation du dossier, aide au dépôt de permis de construire ... Mettez toutes les chances de votre côté !

 **Vous êtes intéressés ? Vous souhaitez davantage d'informations ?**

[HIROU Benoit](#) – [LANDRAULT Fanny](#) – 03 26 64 08 13 

Producteurs de fruits : signalez vos pertes dues au gel

Les épisodes de gel de ce printemps ont pu causer de forts dégâts pour les arboriculteurs et fraiseiculteurs. La Chambre d'Agriculture étudie l'opportunité de mettre en place une procédure de reconnaissance de calamités agricoles dans la Marne. Le régime des **calamités agricoles** permettrait aux producteurs de fruits de bénéficier d'une indemnisation de perte de récolte.

Pour évaluer l'importance des dégâts dans les **vergers et les fraises de plein champ**, la Chambre d'Agriculture vous invite à **signaler vos pertes de récoltes** en complétant un [formulaire en ligne](#).



 Pour toute information complémentaire :

[Florence Chevanne-Lenglet](#) – 03 26 64 08 13 

Retour sur le voyage d'étude circuits courts « spécial élevage » : la marque viande bovine du territoire de Brière



Chaque mois, retrouvez dans notre flash info une des visites effectuées lors du voyage d'étude en Loire-Atlantique proposé par la Chambre d'Agriculture de la Marne en début d'année. **Aujourd'hui découvrez la marque viande bovine Terre de saveur du Parc Naturel Régional de Brière.**

Les éleveurs participants à ce voyage ont pu découvrir lors de la deuxième journée une **marque locale visant à promouvoir l'élevage bovin** situé sur un territoire de marais avec une identité forte.

Né d'une **réflexion collective** du Parc Naturel Régional de Brière, d'éleveurs, d'un transporteur et d'un abatteur-transformateur, cette marque est créée en 2008 et est montée progressivement en puissance.

Aujourd'hui, ce sont **40 éleveurs qui commercialisent des bêtes sous la marque Terre de saveur, soit un tiers des exploitations du territoire du Parc.** 650 à 700 animaux sont ainsi vendus par an **en grandes surfaces, en restauration ou au sein de boucheries traditionnelles.**

La démarche est basée sur un **cahier des charges** visant à promouvoir l'élevage bovin viande, le territoire du parc et les modes de production basés sur le pâturage de ces zones humides. Les éleveurs souhaitant adhérer à cette démarche doivent ainsi passer un audit d'entrée puis des audits de renouvellement tous les 3 ans afin de garantir le respect de ce cahier des charges.



Les différents acteurs de la filière (éleveurs, abattoir, transformateur, distributeurs) signent une convention d'utilisation de la marque. Des **animations** sont régulièrement menées par les éleveurs, au sein du Parc ou chez les différents clients, afin de promouvoir la démarche.

La marque est quant à elle gérée par le Parc Naturel Régional. Un travail est également mené en parallèle sur l'accompagnement des éleveurs pour la création d'activité d'engraissement et sur la qualité des carcasses, pour ce territoire qui n'a pas à l'origine de tradition bouchère.

Qu'en est-il de la rémunération des producteurs ? **La plus-value pour les éleveurs est de 40 à 60 centimes d'euros par kilogramme.** Les cotations

sont fixées en comité décisionnel rassemblant éleveurs et intermédiaires de la filière.

Les participants au voyage, après une présentation de la démarche au sein du Parc, ont pu visiter l'un des élevages adhérents au dispositif et déguster lors du déjeuner cette fameuse viande !

 **Retrouvez la suite des visites dans les prochains « Flash info Circuits Courts » !**
[LANDRAULT Fanny](mailto:LANDRAULT.Fanny@marne.fr) – 03 26 64 08 13 



BIENVENUE A LA FERME

L'APCA concocte un nouveau site Bienvenue à la ferme pour la rentrée !

Ce site a été pensé pour qu'il soit avant tout orienté « consommateurs » : toute l'architecture et le contenu ont été conçus pour qu'il facilite la consommation de produits fermiers et d'expériences à la ferme !

Avec 2 offres clairement identifiées :

- les produits fermiers via son offre « Mangez fermier »
- les expériences à la ferme via son offre « Vivez fermier ».

Simplification de la recherche, géolocalisation des contenus, meilleure valorisation des adhérents et de leurs prestations... tous les ingrédients seront réunis pour donner un nouvel élan à notre stratégie digitale !



Néanmoins, pour que ce site soit une réussite, une étape essentielle reposera sur le retravail des fiches fermes : avec une meilleure qualité des visuels, reformulation des textes de présentation, actualités et informations utiles aux consommateurs, etc.

Vous souhaitez rejoindre le réseau ?
Céline GUERIN – 03 26 64 08 13

AGENDA

18 juillet 2017

Porte ouverte et rencontre technique : élevage et filière « poules pondeuses plein air »,

- Rendez-vous à 14h à Deuxnouds devant Beauzée (Meuse) pour la visite d'un poulailler de 9000 poules pondeuses bio le mardi 18 juillet 2017 sur l'exploitation de Véronique LACHAMBRE. Cette journée est organisée par la Chambre d'Agriculture de la Meuse en partenariat avec CDPO.
- Au programme : visite du bâtiment et de ses équipements, repères sur la filière « œufs » et ses débouchés, point sur l'accompagnement d'un projet poules pondeuses.

Vous souhaitez davantage d'informations ?
Sylviane Cappelaere - Chambre d'Agriculture de la Meuse - 03 29 76 81 31

La Filière avicole et la Chambre d'Agriculture de la Meuse,
Madame Véronique LACHAMBRE
et l'équipe **CDPO** (Centre de Conditionnement de Distribution et de Production
Ovins), d'Esternay dans la Marne
ont le plaisir de vous convier à une

Porte ouverte & Rencontre Technique
Élevage et filière «poules pondeuses plein air»

Visite d'un poulailler
de 9 000 poules pondeuses bio

Mardi 18 juillet 2017 à 14h00
à Deuxnouds devant Beauzée

Exploitation de Véronique LACHAMBRE



Exploitation située sur la D158
(entre Beauzée/Aire et St-André-en-barrois,
après le château d'eau à gauche) au Nord de la ligne TGV



Contact : Chambre d'Agriculture de la Meuse / Sylviane Cappelaere
Tél. 03 29 76 81 31 - Email : sylviane.cappelaere@meuse.chambagri.fr

Retrouvez toute l'actualité agricole et viticole marnaise sur le site

www.marne.chambre-agriculture.fr

Rejoignez-nous sur



Chambre d'agriculture de la Marne
Equipe Cultur'Projets

Complexe Agricole du Mont Bernard

Route de Suippes - CS90525

51009 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tel. 03.26.64.08.13 / Fax. 03.26.64.95.00

projet@marne.chambagri.fr

